



30 نونبر 2023

مذكرة 123X23 إلى

السيدة مديرة والسادة مديري
الأكاديميات الجهوية للتربية والتكوين

الموضوع: تنظيم النسخة السابعة من المباراة الوطنية MédiaScol حول انتقاء أجود جريدة مدرسية رقمية.

سلام تام بوجود مولانا الإمام المؤيد بالله؛

وبعد، فعلاقة بالموضوع المشار إليه أعلاه، وانسجاما مع أهداف خارطة الطريق 2022-2026 المتعلقة بتطوير التعليم والتعلم الرقمي، واستغلال الموارد الرقمية ذات الأثر البيداغوجي، وجعل المدرسة فضاءا للفتح والإبداع وتنمية الكفايات العرضانية، وعملا على الارتقاء بمستوى التحكم في اللغات الأجنبية، وتوفيرا لمتطلبات تجديد الفعل التربوي لجعله متمركزا حول أنشطة المتعلمين والمتعلمات والرفع من حافزيتهم وتطوير حسهم الإبداعي وفكرهم النقدي، يشرفني إخباركم أن الوزارة وبشراكة مع المعهد الفرنسي بالمغرب، تنظم المباراة الوطنية MédiaScol 2023-2024 حول انتقاء أجود جريدة مدرسية رقمية على شكل موقع إلكتروني إخباري أو مدونة تضم وسائل الإعلام المختلفة كالتصوير الصحفي والافتتاحيات والفيديو وغيرها؛ وذلك وفق المعايير المبينة في البطاقة رفقة المتعلقة بتنظيم المباراة.

وتحقيقا للأهداف المتوخاة من هذه المباراة، وضمانا لتكافؤ الفرص بين المتباريات والمتبارين، أطلب

منكم:

- تعميم فحوى هذه المذكرة على جميع المؤسسات التعليمية؛
- دعوة أستاذات وأساتذة اللغة الفرنسية أو الذين يدرسون بها، الراغبين في المشاركة رفقة تلميذاتهم وتلاميذهم، إلى إيداع ترشيحاتهم عبر رابط البوابة الوطنية لإدماج تكنولوجيا المعلومات والاتصالات في التعليم: www.taalimtice.ma في أجل أقصاه 29 فبراير 2024، والسلام.

وزير التربية الوطنية والتعليم الأولي
والرياضة
شكيب بنموسى

المرفق: بطاقة في شأن مسطرة تنظيم المباراة ومختلف الترتيبات والتواريخ المرتبطة بها.



Média_Scol 2023-2024

CONCOURS NATIONAL DU MÉDIA NUMÉRIQUE SCOLAIRE

LES 10 RÈGLES D'OR POUR BIEN CONCOURIR !

ARTICLE 1. Le ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports et l'Institut français du Maroc organisent, pour l'année scolaire 2023-2024, la 7^{ème} édition du concours de réalisation d'un média scolaire numérique. Ce concours est gratuit. La date limite d'envoi des productions est fixée au **29 février 2024**.

ARTICLE 2. Les sujets des productions sont libres mais doivent être en relation avec le contexte et l'actualité scolaire (par exemple : les activités extrascolaires, des sujets de société qui concernent les participants, les projets de classe, les sciences, l'écologie, le sport, l'alimentation, l'apprentissage des langues, etc.)

ARTICLE 3. Ce concours est ouvert (1) aux binômes constitués de deux classes de deux établissements scolaires différents, l'un marocain et l'autre français ou (2) aux écoles souhaitant participer seules, toutes catégories confondues.

ARTICLE 4. Les élèves des binômes constitués doivent appartenir à une même tranche d'âge. Peuvent concourir les élèves entre 8 et 15 ans.

ARTICLE 5. Le format du livrable est celui d'un média numérique, 100% en ligne sous forme de site d'information, de blog, de Web TV ou radio, etc. Il est fortement recommandé d'intégrer divers médias comme le photo-reportage, des réalisations vidéo ou autres.

ARTICLE 6. 80% des contenus doivent nécessairement être réalisés en français. L'usage de toute autre langue est possible mais devra être accompagné d'une traduction sous n'importe quelle forme : sous-titres, note infrapaginale, bouton, etc.

Attention ! Les contenus doivent être produits par les élèves eux-mêmes !

ARTICLE 7. Les productions réalisées ne feront, en aucun cas, l'objet de versements de droits d'auteur ou de diffusion. Chaque candidat renonce, par le seul fait de participer, à ces droits en sachant que les organisateurs s'engagent à respecter les droits moraux des auteurs.

ARTICLE 8. Pour respecter l'égalité des chances, toute modification est strictement interdite après la date limite d'envoi des productions. Le plagiat et le non-respect du règlement entraînent l'exclusion immédiate du concours.

ARTICLE 9. La proclamation des résultats se fera 2 à 4 semaines après la date limite de réception des productions. Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier le calendrier si les circonstances l'exigent.

Seuls les lauréats seront contactés par mail et/ou par téléphone pour la remise des prix. Les autres participants prendront connaissance des résultats sur le site de l'Institut Français du Maroc et sur celui du MENPS.

ARTICLE 10. Le jury sera composé de représentants du MENPS et de l'Institut Français du Maroc. Sa décision est sans appel.

LE CALENDRIER

29 février 2024	Date limite pour l'envoi des productions
15 mars 2024	Proclamation des résultats
Au plus tard fin avril 2024	Remise des prix

MODALITÉS D'ENVOI DES PRODUCTIONS

Veillez déposer votre journal numérique à l'adresse suivante, avant le **29/02/2024** :
www.taalimtice.ma

LES PRIX

Le jury du concours désignera 4 journaux gagnants. Les prix sont les suivants :

- un séjour de formation en France pour l'enseignant responsable du groupe¹.
- des jeux éducatifs numériques pour les classes.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les productions numériques seront évaluées sur les critères suivants :

- Qualités visuelles : création graphique, illustrations, mise en page, etc.
- Contenu : originalité des sujets traités par les élèves, qualités rédactionnelles, analyse, ligne éditoriale, qualité du son, des images et des vidéos, etc.
- Ergonomie : navigation aisée, fonctionnalités utilisées
- Interactivité : présentation des équipes ayant participé à la rédaction du journal, possibilité de laisser des commentaires, ouverture sur le web, etc.

¹ Soit 4 séjours au total. Le séjour inclut le vol AR vers la France, une partie des frais d'hébergement sous la forme de l'attribution d'une bourse pour stage pédagogique de courte durée et la prise en charge de la totalité du coût de la formation. Seule une partie des frais de visa requis dans le cadre de ce stage est par ailleurs prise en charge par l'Institut français. ATTENTION : les séjours ne seront assurés que si la situation sanitaire le permet et si les conditions administratives sont remplies.